

DEC202009DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux, directeur de l'unité mixte de recherche n°5095 intitulée « Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) dont le directeur est M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux ;

**Vu** la décision DEC201381INSB du 7 septembre 2020 portant nomination de Mme Isabelle Sagot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5095 intitulée « Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) ».

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux, directeur de l'UMR5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de M.Bertrand Daignan Fornier de Lachaux, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Alves Magalhaes, assistante ingénieure, Mme Isabelle Nicolas, ingénieure, et Mme Isabelle Sagot, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181271DR15 du 1er avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 septembre 2020

Le délégué régional  
Younis Hermès

